

CMI

Histoire

Traite, esclavage et grand commerce au XVIII^e siècle

La justification de l'esclavage

Les denrées coloniales exigent une main-d'œuvre abondante. Les Européens sont peu nombreux et peu disposés à faire l'effort: ils supportent mal le climat. Il faut donc faire appel à une main-d'œuvre qui résiste aux conditions de l'existence tropicale et qu'on peut remplacer indéfiniment. Ainsi, la traite apparaît comme une condition même de la mise en valeur des colonies.

Rapport de la Chambre de commerce de Nantes, XVIII^e siècle.

Le commerce de la France avec l'Outre-mer au XVIII^e siècle. On appelle « Compagnie des Indes » la compagnie qui commerce avec l'Afrique et de l'Inde.



Gravure d'une sucrerie aux Antilles au XVIII^e siècle.

Le code noir (1685)

Article 12 : les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves.

Article 28 : déclarons que les esclaves ne pourront rien avoir qui ne soit à leur maître.

Article 33 : l'esclave qui aura frappé son maître sera puni de mort.

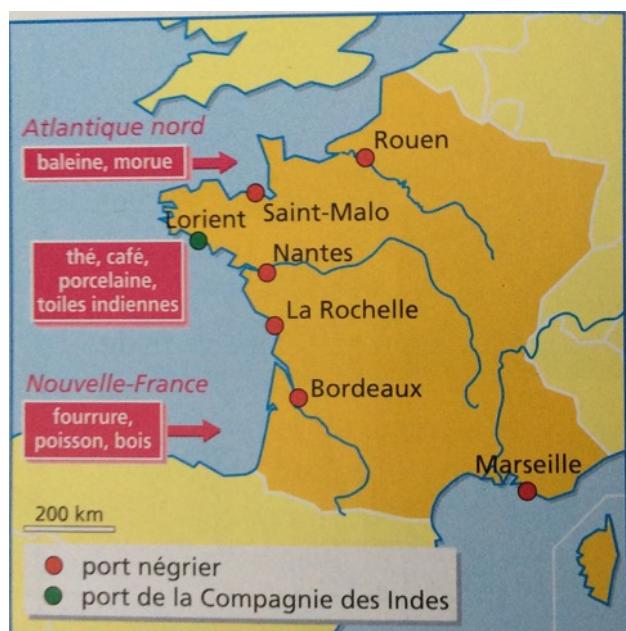
Article 43 : enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres qui auront tué un esclave, et de punir le meurtre selon l'atrocité des circonstances.

Protestations contre l'esclavage

L'auteur de ce texte a ouvert la réflexion antiesclavagiste en France à la fin du XVIII^e siècle.

On a parcouru le monde pour y trouver quelques continents à envahir, quelques îles à ravager, quelques peuples à dépouiller, à massacrer. Celui qui arrêterait cette fureur ne mériterait-il pas d'être compté parmi les bienfaiteurs du genre humain ?

Abbé Raynal, Histoire philosophique et politique des Deux Indes, 1770.



Lexique

Commerce triangulaire : commerce qui relie l'Europe, l'Afrique et les côtes américaines.